

**ACADÉMIE DE CORSE
COLLÈGE JEAN NICOLI
AVENUE PANDOLFI
2010 PROPRIANO
Tél : 04.95.76.01.27
Mail : ce.6200041a@ac-corse.fr
Tél. Intendance : 04.95.76.02.89**

REGLEMENT DE CONSULTATION

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

**Marché à procédure adaptée, passé en application de l'article 28 du Code des Marchés
Publics**

Modifié par Décret 2015-1163 du 17.09.2015

**MAPA DENRÉES 2023-CLG JEAN NICOLI
(art.78 et 80 du Décret 2016-360 du 25.03.2016)**

I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC

COLLÈGE JEAN NICOLI
AVENUE PANDOLFI
20110 PROPRIANO
Tél : 04.95.76.01.27
Mail : ce.6200041a@ac-corse.fr

La personne détentrice du pouvoir adjudicateur est Monsieur Jean-Michel CUCCHI, Principal.

Le comptable assignataire des paiements est Madame Stéphanie ANDRÉ-LASSALLE, Agent Comptable du lycée Clémenceau de Sartène.

II - OBJET, FORME ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Article 1 : objet et forme du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires destinées au service de restauration du Collège Jean Nicoli, 20110 PROPRIANO.

Il s'agit d'un Marché passé selon une Procédure Adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il est publié sur le site aji-France.com.

Article 2 : caractéristiques du marché

Descriptif des besoins

Le marché est conclu sans minimum ni maximum pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025. L'estimation des besoins est fondée sur les achats réalisés durant l'année en cours et sur les achats probables.

Allotissement, variantes, négociation

Les denrées alimentaires sont classées en 6 lots incluant un volume indicatif et une liste non exhaustive de produits, répartis ainsi :

- Lot n°1 : produits laitiers et ovoproduits
- Lot n°2 : viandes surgelées
- Lot n°3 : viandes fraîches
- Lot n°4 : charcuterie
- Lot n°5 : surgelés
- Lot n°6 : épicerie

Les denrées mentionnées dans la liste des besoins ne restreignent pas l'application du marché à ces seuls produits. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à des achats complémentaires ponctuels auprès de l' (des) attributaire(s).

Sont exclus du présent marché : les fruits et légumes frais, les denrées et boissons destinés aux réceptions de l'établissement, les boissons (eaux minérales, boissons alcoolisées servant à la confection de plats), les préparations culinaires originales, les préparations pour pâtisseries, les produits végétariens, les fromages corses, le pain frais, les denrées pouvant être servies en cas de non fonctionnement du service habituel de cantine. Ces denrées et boissons feront l'objet d'un marché de gré à gré.

Les entreprises peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les variantes sont autorisées : les candidats peuvent proposer des variantes sans répondre à la solution de base. Il n'y aura pas de négociation.

Droit de préférence

Art. 53-IV-1° du Code des Marchés Publics 2006 modifié : « Lors de la passation d'un marché, un droit de préférence est attribué, à égalité de prix ou à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une société coopérative ouvrière de production, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées ».

Durée du marché

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2025. Seules les entreprises retenues lors de la consultation pourront devenir titulaire d'un marché.

III - PROCEDURE

Le présent appel à concurrence est un marché à procédure adaptée.

Article 1 : désignation des fournisseurs retenus

Pour juger des offres économiquement les plus avantageuses, il sera exclusivement tenu compte du prix des denrées proposées.

Le choix de l'offre la plus avantageuse sera opéré à partir du critère exclusif du prix :

- prix : 100 %

Article 2 : formalités administratives

Mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme de publication aji-France.com : le 21 octobre 2024.

Date limite de réception des offres : le 22 novembre 2024 à 16 heures.

Les fournisseurs devront transmettre leur offre rédigée en langue française, datée et signée par le représentant habilité, par l'intermédiaire de la plate-forme de publication aji-France.com avant le 22 novembre 2024 à 16 heures. Les dossiers transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu pendant la durée de la consultation auprès du service d'intendance, par mail à l'adresse ce.i6200041a@ac-corse.fr ou par téléphone au 04.95.76.02.89.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- le présent règlement de consultation ;
- les bordereaux indicatifs de recensement des besoins, détaillés par lot ;
- l'acte d'engagement, valant acceptation du règlement de consultation et des clauses générales et particulières contenues dans le présent marché.

Il peut être téléchargé sur le site aji-France.com.

Remise des offres

Les candidats transmettent leur offre par l'intermédiaire de la plate-forme de publication des marchés publics des établissements d'enseignement : aji-France.com.

L'offre inclura, outre les pièces demandées au II-5.a) de l'acte d'engagement :

- les bordereaux indicatifs de recensement des besoins renseignés au niveau des prix
- l'acte d'engagement, valant acceptation du règlement de consultation et des clauses générales et particulières contenues dans le présent marché.

Attribution

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Les avis d'attribution seront consultables sur le site aji-France.com.